



**ADMISSIONS
A L'ECOLE MATERNELLE
D'ARSAC
Rentrée 2019 - 2020**

Concernent les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2017

Les familles dont les enfants sont nés en 2016 (enfants qui atteindront 3 ans au plus tard le 31 décembre 2019) sont invitées à se rendre, dès à présent, à la mairie pour procéder à l'inscription de leur enfant.

Les familles doivent se munir :

- *du livret de famille,*
- *d'un justificatif de domicile*

**Les admissions à l'école maternelle d'ARSAC
se feront de préférence
les mardis 2,9,30 avril, 7,14, 21 mai 2019
sur rendez-vous en appelant le 05.57.88.86.51**

Les familles doivent se munir :

- *du certificat d'inscription en mairie*
- *du livret de famille,*
- *du carnet de santé ou d'un certificat de contre-indication aux vaccinations*

Le cas échéant :

- *du certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre école l'année précédente.*

**La Directrice
Laurence BRAS**